

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 30 janvier 2023

N° CM30012023-09  
NB/CC/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 24 janvier 2023**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, M A. PERROTIN, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M F. RABAUD

M C. PRIOU

Mme I. BROSSET

Mme M. LERAY

M M. PRAUD

**Procurations à**

"

"

"

"

M JC MARCHAND

M A. PERROTIN

Mme L. AVOINE

M N. RIPALT

M JM BEAUFFRETON

**Secrétaire :** M A. GUILLOTEAU

---

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE DEUX POSTES EN REMPLACEMENT DES CONTRATS NON RENOUVELES PAR L'ETAT ET AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ANIMATION**

**Services techniques**

VU la délibération n° CM11102021-08 du 11 octobre 2021 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de créer deux postes en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC), à raison de 20 h par semaine, dont l'objectif principal était de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ;

CONSIDERANT que deux personnes ont donc été recrutées et que leur travail et leur attitude donnent entière satisfaction à la collectivité ;

CONSIDERANT qu'à ce jour les services de l'Etat ne sont pas en mesure de prolonger ces contrats dans les termes initiaux et qu'il convient donc de statuer sur le devenir de ces 2 postes ;

CONSIDERANT que ces deux postes sont ouverts sur des missions qui sont nécessaires à la collectivité et qu'il paraît donc opportun de recruter ces agents sur des postes permanents au grade d'adjoint technique territorial sur un temps de travail de 20 h par semaine ;

**Pôle Culture-Citoyenneté**

CONSIDERANT que l'animatrice jeunesse exerce actuellement ses fonctions à temps non complet (30 h/semaine, soit 85 %) et qu'elle assure notamment :

- la direction de l'Espace-Jeunes ;
- les animations au niveau scolaire sur le temps de la pause méridienne à l'école Jules Verne ;
- les ateliers multisports ;

.../...

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

ID : 085-218501823-20230130-CM30012023\_09-DE

SLOW

CONSIDERANT que dans un objectif de renforcement et de montée en gamme des services proposés à la population il est envisagé de lui confier les missions suivantes :

- suivi du Conseil Municipal des Jeunes ;
- développement d'activités dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » ;
- gestion des activités estivales autour du lac de l'espérance ;
- montée en charge des animations sur les temps de vacances scolaires ;
- gestion des chantiers jeunes ;

CONSIDERANT que pour ce faire il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de cet agent en le passant à temps complet ;

CONSIDERANT la saisine du Comité Social Territorial (CST) en date du 25 janvier 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 23 voix pour et 6 abstentions :

DECIDE :

- de créer deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet (20/semaine) ;
- de créer un poste d'agent d'animation à temps complet ;
- de supprimer les deux postes en contrat Parcours Emploi Compétence non renouvelés par l'Etat ;
- de supprimer un poste d'agent d'animation à temps non complet ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Alexandre GUILLOTEAU**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :

Michelle Devanne

Date de signature : 31/01/2023

Qualité : Maire de Polzau



**Michelle DEVANNE**  
Maire